

aux troubles économiques et sociaux dont souffre son pays, M. Hickens ajoutait : " La grande cause de tout cela, c'est le manque d'éducation, ou, ce qui pis est, une éducation faussée."

Et il concluait ainsi ses remarques dont l'intérêt et la justesse n'ont pas besoin, je pense, d'être soulignés : " La grande tendance de nos jours est de *commercialiser* notre éducation, d'en faire une affaire payante, de la dévouer exclusivement au culte du dieu de la richesse et de ne faire ainsi de nous qu'une tourbe de faiseurs d'argent. Qui donc irait soutenir que ce soient là les vraies bases de l'éducation ?"

Et dire que c'est un industriel, qui parle ainsi ! le représentant d'une des plus grandes firmes d'industrie véritablement scientifique d'Angleterre. Précieux témoignage que rend ce non-catholique aux méthodes d'éducation employées de tout temps, partout, dans toutes nos maisons d'enseignement catholiques. Nous y apprenons " comment vivre et comment nous instruire " non pas par la préparation à tel ou tel moyen de faire de l'argent, mais par une formation religieuse qui édifie notre vouloir et de vraies études classiques qui développent l'intelligence, la cultivent et l'assouplissent.

B.

FAITS ET ŒUVRES

UN JUGEMENT

Après le jugement du juge Choquette, nous avons celui du juge Langelier. Le premier avait condamné la Donnacoma Paper Company pour infraction au Lord's Day Act. La News Pulp and Paper Company est absoute, par le second, de la même infraction.

La preuve n'est pas la même, dit le juge Langelier. La première compagnie, en effet, alléguait la nécessité imposée par la concurrence. L'autre gémit sur une perte annuelle de \$15,000, le cas échéant. Et puisque celle-ci obtient, de ce chef, gain de cause, qui ne voit qu'aucune compagnie industrielle ne pourrait plus être condamnée ? Ce qui est déjà assez déconcertant.